

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2022, À 19 HEURES EN VIDÉOCONFÉRENCE, TEL QUE REQUIS PAR L'ARRÊTÉ NUMÉRO 2021-090 DU 20 DÉCEMBRE 2021, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, EN VIDÉOCONFÉRENCE, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

CHACUNE DE CES PERSONNES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT.

Les membres présents forment le quorum. Madame Caroline Bernier, Adjointe administrative, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

43-03-2022

1.1 - Séance à huis clos

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du Conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les

officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil confirme que la présente séance et toutes séances ultérieures, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici le site Internet.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

44-03-2022

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 4 mars 2022

La proposition est la suivante:

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Séance à huis clos

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 février 2022

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Réorganisation des services municipaux

4.2.1 - Abolition du poste de direction générale adjointe

4.2.2 - Recommandations pour la réorganisation des services de la

Municipalité et révision des conditions salariales

4.3 - Acceptation du dépôt des listes de donateurs et rapport de dépenses des candidats aux élections municipales 2021

4.4 - Horaire d'ouverture du bureau municipal

4.5 - Proposition pour la prise en charge du journal municipal

5 - LÉGISLATION

5.1 - Règlement sur la gestion du déneigement

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

6.2 - Acceptation du rapport annuel de sécurité incendie 2021

6.3 - Embauche de monsieur Edwin Uribe à titre de pompier volontaire

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

7.2 - Demande de prix budgétaires: Nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues

7.3 - Appel d'offres pour l'abat-poussière

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Demande d'autorisation auprès du MELCC pour l'ajout d'un pré-filtre au système de traitement de l'eau potable à la salle J.A.-Nadeau

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

9.2 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 5 064 776

9.3 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Dépôt d'une demande à l'appel de projet pour l'Entente culturelle de la MRC des Etchemins

10.2 - Dépôt du rapport de sports et loisirs

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Correspondances diverses

- 12 - VARIA
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

45-03-2022

3.1 - Séance ordinaire du 4 février 2022

La proposition est la suivante :

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

46-03-2022

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 146 568.04\$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4.2 - Réorganisation des services municipaux

47-03-2022

4.2.1 - Abolition du poste de direction générale adjointe

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite abolir le poste de directrice générale adjointe au sein de l'administration de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE un avis officiel sera émis à la directrice générale adjointe avec 4 semaines de préavis avec rémunération pour officialiser l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prend effet en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

QUE le poste de directrice générale adjointe soit aboli en date de la présente séance du Conseil municipal;

QUE l'avis d'abolition du poste de directrice générale adjointe soit émis et transmis avec un préavis de 4 semaines de rémunération en date de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

48-03-2022

4.2.2 - Recommandations pour la réorganisation des services de la Municipalité et révision des conditions salariales

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général municipal, suite à la démission de l'ancienne directrice générale municipale, dont la démission prend effet le 4 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite embaucher une nouvelle personne pour appuyer les services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite poursuivre l'entente de partage des services administratifs avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

QUE le Maire soit mandaté à procéder à l'embauche de Madame Marie-Line Dubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ait accès aux différents ministères gouvernementales ainsi qu'à l'institution financière de la municipalité;

QUE le Maire soit mandaté à procéder à l'embauche de Madame Joanie Cliche à titre d'adjointe administrative;

QUE le Maire soit autorisé à négocier les conditions salariales de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de l'adjointe administrative selon ce qui a été convenu avec le conseil municipal;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

49-03-2022

4.3 - Acceptation du dépôt des listes de donateurs et rapport de dépenses des candidats aux élections municipales 2021

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE aucun donateur n'a contribué aux dépenses des candidats aux élections municipales 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les candidats ont déposé leurs rapports de dépenses municipales 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt officiel des donateurs ainsi que les dépenses des candidats aux élections municipales 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

50-03-2022

4.4 - Horaire d'ouverture du bureau municipal

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite appliquer un calendrier générique de l'horaire d'ouverture du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite officialiser en permanence la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

QUE l'horaire générique suivant soit adopté et appliqué à partir de la présente séance :

Les bureaux de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford seront ouverts selon l'horaire suivant :

- Lundi, mardi et mercredi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- Vendredi : 8h00 à 12h30

Les jours fériés, pour lesquels les bureaux municipaux sont fermés, sont les suivants :

- Jour de l'An
- Lendemain du Jour de l'An
- Vendredi saint
- Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste
- Fête du Canada
- Fête du travail
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- Action de grâce
- Jour du Souvenir
- Veille de Noël
- Noël
- Lendemain de Noël
- Veille du Jour de l'An

Si un jour férié tombe durant les jours de fin de semaine, samedi et/ou dimanche, il est reporté en début de semaine suivante.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

51-03-2022

4.5 - Proposition pour la prise en charge du journal municipal

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur qui produisait le journal municipal s'est désisté pour continuer la production en date de la fin du mois de janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux souhaitent la prise en charge par l'administration municipale du journal à partir de maintenant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

QUE l'administration municipale puisse prendre en charge, à partir de maintenant, la production du journal municipal;

QUE la dépense inhérente soit acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

5 - LÉGISLATION

52-03-2022

5.1 - Règlement sur la gestion du déneigement

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE les différentes problématiques soulevées par les citoyens concernant le déneigement ainsi que les problématiques soulevées par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux souhaitent pouvoir s'appuyer sur des règlements officiels afin de pouvoir gérer à bon escient les problématiques concernant le déneigement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

QUE le Conseil municipal puisse convenir de prochains règlements pour traiter des différents points importants permettant de gérer efficacement et avec efficacité le déneigement des rues de la municipalité;

QUE la firme Morency Avocats soit et est mandatée à produire le règlement pour la municipalité;

QUE la dépense soit autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

53-03-2022

6.2 - Acceptation du rapport annuel de sécurité incendie 2021

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de sécurité incendie 2021 a été présenté au Comité de la sécurité incendie et appuyé par le directeur incendie;

CONSIDÉRANT QU'aucune question n'a été posée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

QUE le Conseil municipal accepte le rapport annuel de sécurité incendie 2021;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Stéphane Royer, coordinateur en sécurité incendie à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

54-03-2022

6.3 - Embauche de monsieur Edwin Uribe à titre de pompier volontaire

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie propose l'embauche d'un nouveau pompier volontaire, soit monsieur Edwin Uribe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Edwin Uribe à titre de pompier volontaire conformément à l'entente de partage des services avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE la dépense inhérente soit autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipale.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

55-03-2022

7.2 - Demande de prix budgétaires: Nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler les services pour le nivelage, le gravier, la pelle mécanique, le camion avec chauffeur et le balayage des rues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder à une demande de prix auprès des fournisseurs potentiels et éventuellement faire une recommandation au Conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

56-03-2022

7.3 - Appel d'offres pour l'abat-poussière

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler les services pour l'abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour l'abat-poussière et éventuellement faire une recommandation au Conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

57-03-2022

8.1 - Demande d'autorisation auprès du MELCC pour l'ajout d'un pré-filtre au système de traitement de l'eau potable à la salle J.A.-Nadeau

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire une demande d'autorisation auprès du MELCC, pour l'installation d'un préfiltre au système de traitement de l'eau potable à la salle J.A.Nadeau;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Stantec (firme d'ingénieur) pour le dépôt d'une demande d'autorisation au Ministère de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

QUE la dépense inhérente soit autorisée pour les frais d'ingénierie et pour les frais d'analyse de la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

58-03-2022

9.2 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 5 064 776

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire lotir son terrain (680, rue Principale) afin de céder un chemin d'accès à la rue principale à la propriété 678, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'un terrain partiellement desservi doit être de 1000 m²;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement du terrain diminue de 193 m² des normes minimales requises;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le projet lotissement respecte toutes les autres dispositions du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour permis de lotissement du propriétaire du lot 5 064 776 soit et est acceptée;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

59-03-2022

9.3 - Nomination des officiers en bâtiment et en environnement

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-De-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-De-Watford nomme madame Annie Venables en plus de mesdames Sarah Corriveau, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement;

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

60-03-2022

10.1 - Dépôt d'une demande à l'appel de projet pour l'Entente culturelle de la MRC des Etchemins

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité puisse faire plusieurs demandes à l'appel de projets pour l'Entente culturelle de la MRC des Etchemins pour l'organisation d'activités culturelles à déterminer qui aura lieu au cours de la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité puisse faire une demande spécifique pour tenir un spectacle d'humour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité puisse faire une demande spécifique pour l'instauration d'une boîte de livres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité puisse faire une demande spécifique pour offrir des conférences diverses aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

QUE l'administration municipale soit mandatée à déposer une demande à la MRC des Etchemins pour un spectacle d'humour;

QUE l'administration municipale soit mandatée à déposer une demande à la MRC des Etchemins pour une boîte à livres;

QUE l'administration municipale soit mandatée à déposer une demande à la MRC des Etchemins pour diverses conférences;

QUE l'administration municipale et les membres du comité des loisirs de Sainte-Rose soient autorisés à la mise sur pied de ces projets;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

61-03-2022

10.2 - Dépôt du rapport de sports et loisirs

La proposition est la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le rapport de visite, Parcs MU28030, produit et partagé par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

QUE les actions soient mises en place afin de respecter les recommandations de l'assureur et de maintenir la couverture d'assurances;

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport de visite de la MMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

62-03-2022

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Adjointe-administrative

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire